

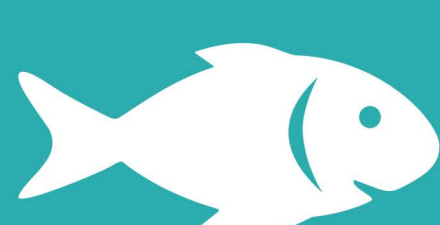
Le SAGE, un outil de gestion locale de l'eau

au 1^{er} janvier 2017

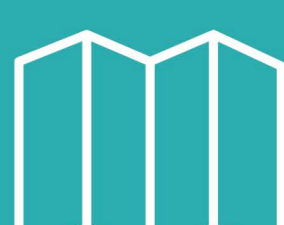
Le SAGE concilie...



DIFFÉRENTS USAGES
(eau potable, industrie,
agriculture...)



**PROTECTION DES
MILIEUX AQUATIQUES**



**SPÉCIFICITÉS
D'UN TERRITOIRE**

Le rôle du SAGE

Le schéma d'aménagement
et de gestion de l'eau
(SAGE) est un outil de
planification locale, institué
par la loi sur l'eau de 1992,
visant la gestion équilibrée
et durable de la ressource
en eau.

L'élaboration d'un SAGE

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE).

182

**Nombre de SAGE
en France
(janvier 2017)**

51

**Nombre moyen
de personnes
dans une CLE en 2017**

Approbation des SAGE

Cette étape engage la mise
en œuvre concrète du
SAGE, au travers des
orientations et dispositions
qu'il contient.

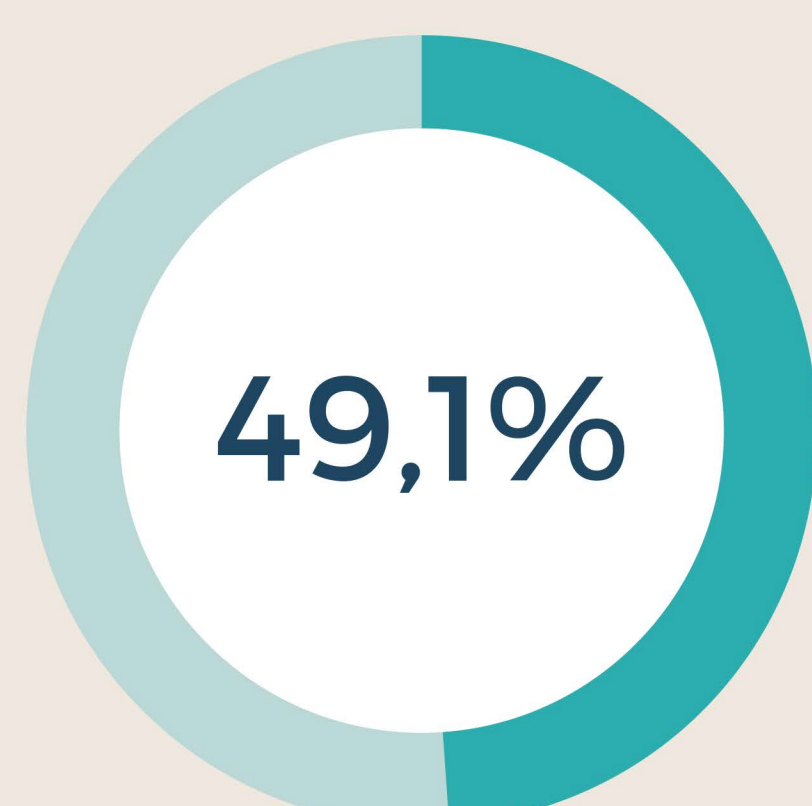
SAGE approuvés par arrêté préfectoral

30%
en 2010

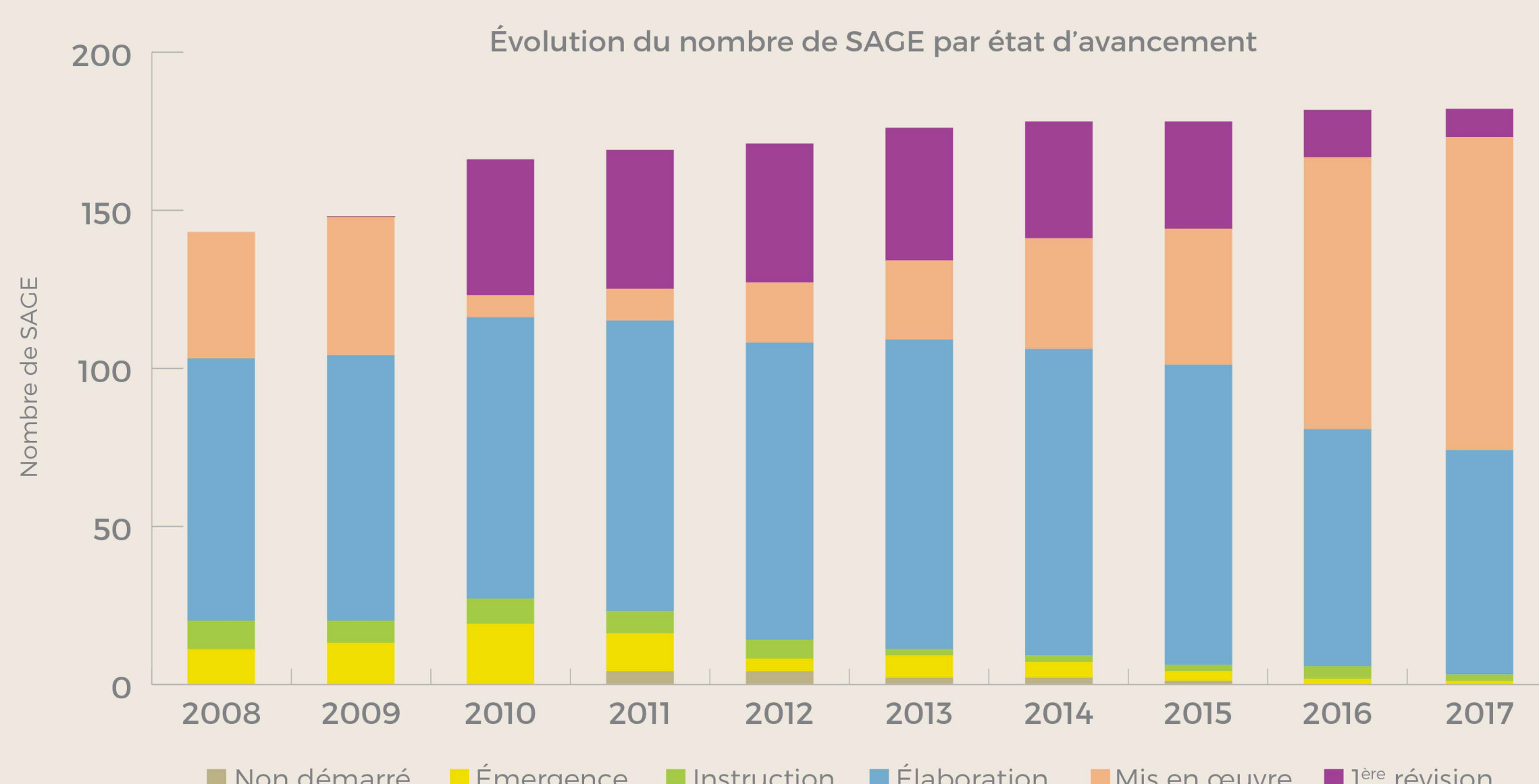
vs

59%
en 2017

Une hausse du nombre de SAGE en France



**DU TERRITOIRE
COUVERT PAR UN SAGE
EN 2017**



Les étapes dans la vie d'un SAGE



NON DÉMARRÉ

- Les services de l'État identifient les unités hydrographiques susceptibles d'être couvertes par un SAGE.

ÉMERGENCE

- Un dossier préliminaire relatif au SAGE est réalisé ;
- Le comité de bassin et le préfet évaluent la pertinence du projet.



INSTRUCTION

- L'arrêté de délimitation du périmètre du SAGE est signé ;
- Des réflexions s'engagent au sujet de la composition de la CLE.

ÉLABORATION

- L'arrêté de création de la CLE est signé ;
- La rédaction des documents du SAGE commence : ils sont soumis à une consultation et à une enquête publique ;
- Les documents sont validés par la CLE.



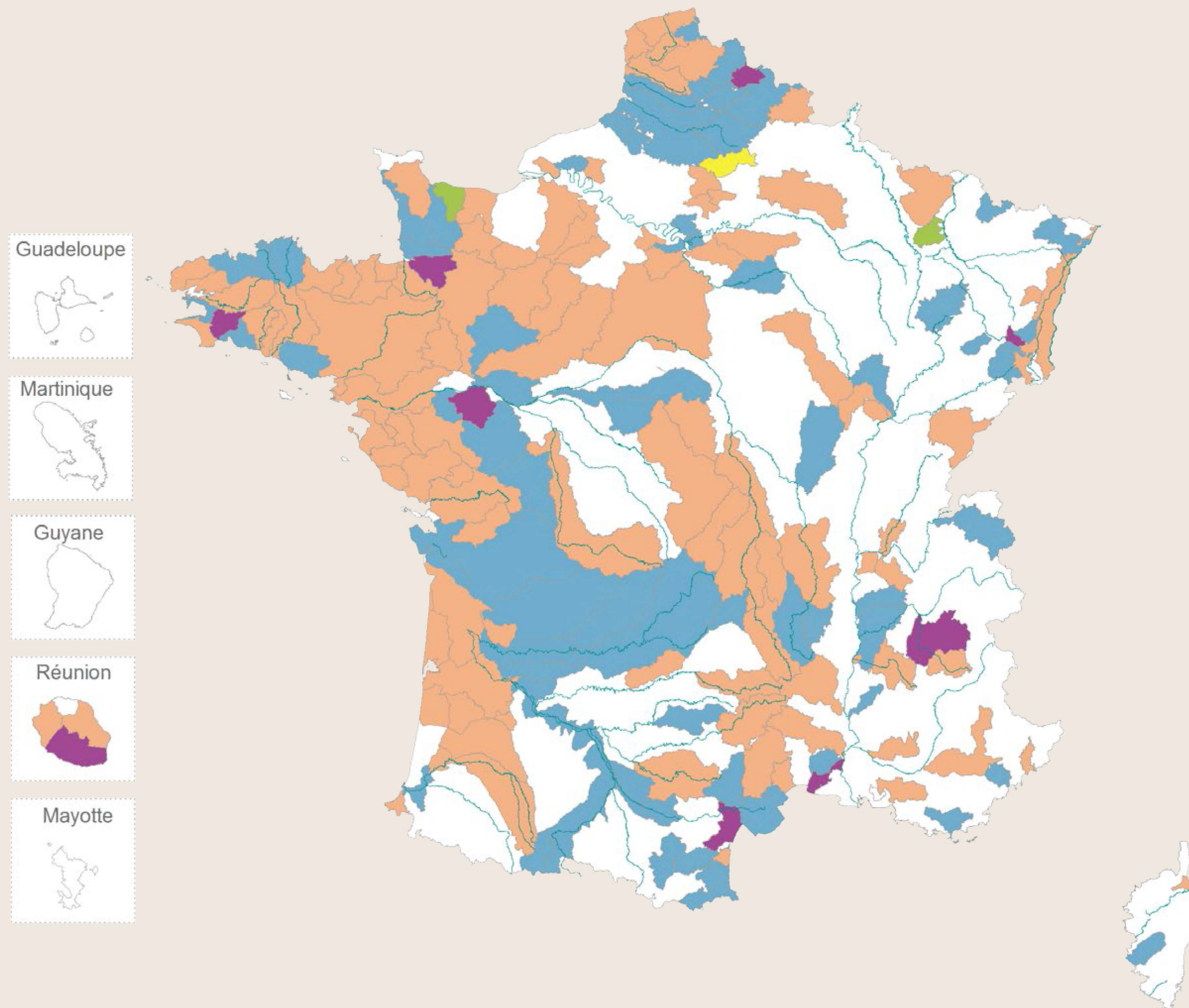
MISE EN ŒUVRE

- L'arrêté d'approbation du SAGE est signé ;
- La réalisation d'actions concrètes commence sur le terrain.

RÉVISION

- Le SAGE peut faire l'objet d'une révision pour mise en conformité avec les dispositions d'une nouvelle loi ou pour mise en compatibilité avec un nouveau SDAGE ;
- L'arrêté d'approbation du SAGE révisé est signé : il poursuit sa « mise en œuvre ».

Près de la moitié du territoire français couvert par les SAGE



Nombre de SAGE

- Non démarré : 0
- Émergence : 1
- Instruction : 2
- Élaboration : 71
- Mis en œuvre : 99
- 1^{ère} révision : 9

1830 km²
superficie moyenne
d'un SAGE

L'objectif n'est pas de couvrir l'ensemble du territoire, mais de recourir localement à un SAGE lorsque l'état des eaux et les pressions qui pèsent sur les milieux aquatiques (pollutions, prélèvements d'eau, dégradations morphologiques) le justifient.

EN SAVOIR PLUS

<http://www.gesteau.fr>
<http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Sources des données : Gest'eau (Office International de l'Eau, d'après animateur de SAGE et ministère chargée de l'environnement), extraites en date du 1 janvier 2017

Infographie réalisée par l'Office International de l'Eau avec le soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité

eaufrance

Service public d'information sur l'eau